

Compte rendu de la séance du mercredi 07 février 2018 **18h00**

Ordre du jour:

- 1/ Autorisation de signature de l'acte d'achat du terrain pour l'aménagement d'espace public
- 2/ Motion pour le maintien du bureau de poste de La Motte du Caire
- 3/ Questions diverses

Présents : Messieurs ZUNINO Robert - BERNARD Auguste - PLACIDE Edmond – GUERASSIMENKO Daniel - NICOLAS François

Excusés : Mme PLACIDE Josiane - M. RIFFAUT Eric **Absent: 0** **Votants : 5**

L'an deux mille dix-huit et le 7 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Village de Faucon du Caire, sous la présidence de Monsieur ZUNINO Robert, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point pour l'utilisation du reliquat de subvention sur les travaux de la piste, soit un reliquat de 28.000 € qui pourraient être utilisés pour élargir les virages de la piste rétrécis : l'ONF maître d'oeuvre prépare un dossier pour ce faire : les membres présents, à l'unanimité acceptent ce projet supplémentaire (voir délibération DE_2018_02)

DELIBERATION N° DE 2018 01

OBJET : autorisation de signature de l'acte d'achat d'un terrain pour l'aménagement d'un espace public

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'achat d'un terrain sur la commune afin d'aménager un espace public (délibération 13/2017 du 7/6/2017)

EXPLIQUE que pour ce faire, il est nécessaire de l'autoriser à signer l'acte d'achat et d'en désigner le notaire.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat auprès de Maître François BAYLE, notaire à Sisteron pour un montant d'achat de 34.400 € hors frais de notaire, et concernant les parcelles B264-B539-B540 appartenant à Monsieur DAVIN Jean-Marie pour une surface totale de 579 m²

DIT que ce montant ci-dessus sera majoré des frais de notaire estimés actuellement à 448 € pouvant être légèrement supérieurs, soit un **montant total actuel de 34.848 €**

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents et toutes pièces y afférents.

OBJET : Travaux de réfection de la piste de l'Ubac de Faucon du Caire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de la piste de l'Ubac en partie réalisés en décembre 2017 sur la commune de FAUCON DU CAIRE, par maîtrise d'œuvre ONF

EXPLIQUE qu'il est nécessaire de terminer les travaux dans la continuité de la piste, afin de faire une mise au gabarit, avec élargissement et nivelage de la piste ce qui a été omis au départ et pourtant est indispensable pour permettre de desservir l'ensemble du massif forestier

PRECISE qu'il y a lieu de demander à la Région dans le cadre des subventions FEADER et REGION accordées pour un montant de 43.470 € de bien vouloir autoriser ces travaux supplémentaires dans le cadre de l'enveloppe initiale d'un montant de 62.100 €HT

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande auprès des financeurs pour les travaux complémentaires de réfection de la piste de l'Ubac dans le cadre de l'enveloppe déjà accordée

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires

DELIBERATION N° DE 2018 03

OBJET : Motion en faveur du maintien du bureau de poste de La Motte du Caire

Après avoir entendu l'exposé de son Maire concernant l'avenir du bureau de poste de La Motte du Caire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Considérant le vœu réitéré de la population en faveur du maintien du bureau de poste de plein exercice
- Considérant l'égalité en droit de tous les citoyens,
- Considérant le droit pour les citoyens de la commune et du secteur de La Motte du Caire-Turriers (04250) à un service postal et un service bancaire complet et de qualité
- Considérant la motion adoptée à l'unanimité moins une voix au Congrès des Maires (AMF) des Alpes de Haute Provence, en faveur du maintien des bureaux de poste de plein exercice (22 septembre 2017 à Château-Arnoux)
- Considérant la motion adoptée à l'unanimité par la Communauté de Communes de Haute-Provence-Pays de Banon en faveur du maintien des bureaux de poste de plein exercice (23 septembre 2017 en mairie de Reillanne)
- Considérant que les collectifs de défense de la poste du 04 ont su convaincre les pouvoirs publics le 10 novembre 2017 en préfecture, en présence des parlementaires et représentants de l'Etat, que la ruralité nécessite un traitement spécial et privilégié des services publics en zone rurale et de montagne
- Considérant qu'il soit admis que la péréquation du CDPPT (Commissions Départementales de Présence Postale Territoriale) doit servir à cet aménagement pour permettre la prise en compte des spécificités de ces territoires déjà très défavorisés
- Considérant que dans ces circonstances nouvelles et positives pour la population de nos territoires et le personnel de la poste, des possibles sont donc aujourd'hui à portée de main.

DECIDE en conséquence de demander à la Direction de la poste un gel des mesures restrictives envisagées jusqu'à fin 2019

DEMANDE le maintien du bureau de poste de pleine exercice de La Motte du Caire avec son amplitude d'ouverture de 25h30 et avec sa guichetière titulaire jusqu'à fin 2019.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes pièces y afférents.

La séance est levée à 19h30